Jean-Pierre Sueur a introduit son intervention au Sénat sur les projets de loi sur la « Justice du XXIe siècle » et sur l'indépendance des magistrats en soulignant que les rapporteurs avaient mis l'accent sur l'esprit « consensuel » que Christiane Taubira avait su créer dans la préparation et l'élaboration de ces textes - ce qui, a-t-il dit, contraste avec les titres de journaux et les jugements émis sur les radios...
Il a dit que l'un des grands intérêts de ces textes est de faciliter grandement « l'accès au droit » sur l'ensemble des juridictions dans chaque juridiction.
Il a insisté sur la réforme d'ampleur qui intègre les tribunaux de la sécurité sociale dans les tribunaux de grande instance.
Il a également souligné l'importance de l'extension dans ces textes du recours possible à l'« action de groupe », notamment en matière de discriminations et de droit du travail.
Il a finalement appelé de ses vœux une réforme constitutionnelle relative au conseil supérieur de la magistrature garantissant l'indépendance du parquet. Il a dit qu'une telle réforme lui paraissait possible dès lors qu'on laisserait de côté les questions « politiciennes » et que l'on se mettrait d'accord sur un texte ne comportant que les dispositions « nécessaires et suffisantes » à cet égard.
>> L'article paru dans Apostrophe 45 le 3 novembre 2015

Phoca PDF